

MEGAFIT CENTER

Rn3 Moulin-Neuf
Rte de Forbach
57730 Macheren
Tél : 03 54 81 20 05
contact@megafitcenter-macheren.fr
Siren : 80803785700014

Contrat n° :
Couple avec n° :
Renouvellement dates précédent contrat du :/...../..... au :/...../.....
Bon cadeau du/...../..... valable pour (durée):.....

CONTRAT D'ADHESION AU CENTRE DE REMISE EN FORME MEGAFIT CENTER

Nom & Prénom : (obligatoire)
Adresse :
Code postale/ville :
Date de naissance :
Profession : (facultatif)
Tél : (obligatoire)
E-mail : (facultatif)

Réduction appliquée :
 Lorachats/No Limit -10%
 Autre : -%
 Promotion en cours
 Coaching -10% coach :
 Etudiant couple
sous réserve de présentation d'un justificatif

Période d'abonnement du/...../..... Au...../...../.....

L'adhésion donne accès :

- à l'espace cardio training
 - à l'espace musculation
 - aux cours collectifs
 - Plage horaire spécifique (préciser) :HH
- Les forfaits heures creuses et w-end ne donnent pas accès aux cours, pour y participer ou accéder au club en dehors des plages horaires du forfait, supplément de 3€ par séance

Type d'abonnement	Tarif TTC	Type d'abonnement	Tarif TTC
<input type="checkbox"/> Un An €	<input type="checkbox"/> Trois Mois €
<input type="checkbox"/> Six Mois €	<input type="checkbox"/> 1 mois / <input type="checkbox"/> 1 semaine €
<input type="checkbox"/> 1 An Heures creuses / <input type="checkbox"/> 1 an VSD €	<input type="checkbox"/> 10 / <input type="checkbox"/> 20 Séances €
<input type="checkbox"/> Engagement (min 6 mois / 12mois) / <input checked="" type="checkbox"/> sans engagement (30jrs préavis)		<input type="checkbox"/> 1 an cours collectifs €

Mode de règlement : ESP CB CHQ PRELEVEMENTS MENS. INDEFINI PRLEVEMENTS MENS. PNF 3/4X
Joindre RIB et CI valide pour 3/4x CB ou prélèvements, le mandat est à signer dans la semaine

Observations particulières :
Reste à payer :€

Forfait mensualisé :€/mois
1er prélèvement le :/...../.....-.....
Date de prélèvement : 5 10

*Le contrat par prélèvements TACITE INDEFINI EST UN ENGAGEMENT SUR 1 AN et reconductible automatiquement. Si vous désirez résilier, ATTENTION, à votre date anniversaire, il vous faudra faire une demande de résiliation 2 mois avant cette date par recommandée A/R ou remise en main propre au centre MEGAFIT CENTER Rue de Forbach 57730 Macheren

Parrainage : Nom, prénom du parrain >..... MANDAT prélèvement SEPA
 Signé
 à signer dans les 7 jours

Vous reconnaissez accepter les termes :
- du présent contrat d'abonnement
- des conditions générales d'adhésions figurant au verso et faisant partie intégrale du présent contrat
- du règlement intérieur affiché dans la structure et remis en main propre ce jour

Fait à Macheren le : en double exemplaire dont un original remis à l'adhérent

Signature de l'adhérent
Ou du responsable égal pour les mineurs de 15 à 18 ans

Signature du représentant MEGAFIT CENTER

Nécessaire pour s'entraîner :

- 1 serviette propre à poser sur les machines (obligatoire)
- 1 paire de baskets propres réservées à la salle et non porté à l'extérieur (obligatoire)
- 1 cadenas pour les vestiaires, récupéré après votre séance

MEGAFIT CENTER MACHEREN – CVG REGLEMENT

1. Objet : Le présent contrat est nominatif et incessible, il constitue le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'adhérent et MEGAFIT CENTER à l'exclusion de tout autre document.

2. Prestations : Le présent contrat est conclu pour la période définie par le contrat d'adhésion. Pendant la durée de son abonnement, l'adhérent bénéficie de l'accès aux équipements permettant de pratiquer des activités sportives et de détente.

3. Paiement : Le règlement du montant de l'abonnement fixé dans le contrat, est exigé lors de la signature du présent contrat. Règlement en plusieurs fois, le paiement intervient dans les premiers mois de la souscription du contrat. *Exemple : paiement en 5 fois, le montant de l'abonnement est divisé en 5 mensualités à payer sur les 5 premiers mois suivant la souscription du contrat.* Pour le paiement PNF 3/4x par CB, fournir RIB et CI valide en plus de la carte bancaire. ***voir modalités lors de la souscription du contrat.**
Les impayés pourront être facturés en sus du montant total de la créance en cours au tarif forfaitaire annuel de 10€

a) Paiement par mensualisation en formule prélèvements indéfini :

Pour la mensualisation du forfait, prévoir un RIB et carte identité valide lors de la souscription du contrat. La mise en place du prélèvement indéfini à tacite reconduction, induit un engagement de un an reconductible automatiquement. La résiliation de ce type de contrat pourra intervenir au terme des 12 mois échus avec préavis de 2 mois par demande adressée au club (cf. article 6). Le contrat contrat de 6 mois est mensualisation avec engagement de 6 mois, sa reconduction n'est pas automatique et ne se fera qu'à demande du client.

b) Paiement par mensualisation en formule 1an sans engagement :

La mise en place du contrat de 1 an par prélèvements sans engagement permet la résiliation de celui-ci à avant sa date anniversaire, moyennant toutefois un délai de 30 jours. Sa reconduction n'est pas automatique et ne se fera qu'à la demande du client au terme de 12 mois si aucune résiliation n'est intervenue avant.

En cas de rejet de prélèvement (quelque soit la formule souscrite), des frais de rejet seront ajoutés à la mensualité représenté pour un montant de 4,00€ par rejet. L'adhérent sera informé par sms des frais supplémentaires portés aux prochain prélèvement et de sa date de présentation.

4. Vidéo surveillance : Le club est équipé d'un système de vidéo surveillance afin de garantir votre sécurité. Vos accès au club sont donc filmés et enregistrés. A l'exception des sanitaires et vestiaires.

5. Modalité d'accès : L'accès à l'établissement se fait uniquement par accès biométrique enregistré lors de la signature du contrat (ou pass RFID en cas de problème technique) « AU-052 autorisation unique de mise en œuvre de dispositifs ayant pour finalité le contrôle d'accès par authentification biométrique ». Le club s'engage à utiliser les informations concernant l'identité de l'adhérent, uniquement dans le cadre de l'établissement. **L'adhérent à accès au club durant les horaires d'ouverture (sauf indication contraire) : du lundi au vendredi de 6h00 à 2h00 du matin - le samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 00h00.** Pour les **Pass W-end et Heures creuses**, si l'adhérent souhaite accéder au club en dehors des horaires définis par le contrat, il devra s'acquitter d'une majoration de 3€ par séance.

6. Résiliation : Les différents contrats ne sont pas résiliables par l'adhérent pendant la période de l'abonnement mentionnée dans le contrat d'adhésion. Le montant de l'abonnement défini au moment de la souscription du contrat d'adhésion reste dû si l'adhérent cesse de venir au club pour :

- des raisons personnelles
- un pathologie médicale contre-indiquée aux activités sportives, antérieur et non signifiée lors de la souscription du contrat.

Le forfait annuel sans engagement, est résiliable au delà d'une durée de 1 mois sur simple demande écrite adressée au club par voie postale ou par mail. Un préavis de 30 jours sera néanmoins appliqué le temps de l'enregistrement des données d'annulation. Le forfait annuel **sans engagement** n'est **pas reconduit automatiquement** et à terme sera résilié de plein droit sauf demande expresse de reconduction par le client. La formule semestre mensualisée, est un engagement de 6 mois non résiliable avant terme et sans reconduction automatique. La formule mensualisée avec tacite reconduction est **reconductible automatiquement** et sera résiliable avec préavis de 2 mois au delà de 12 mois. Les demandes de résiliation doivent être adressé au club par voie postale, mail ou remise en mains propres.

7. Parrainage : Si l'adhérent fait inscrire un(e) ami(e) au cours de l'année, il peut se voir ajouter 1 mois gratuit à son forfait si le filleul souscrit un abonnement supérieur à 6 mois et que le parrain à lui-même un forfait en court d'une durée minimale de 6 mois pour prétendre à un parrainage. Le filleul obtiendra un supplément de 7 jours portés à son forfait. Tous parrain ayant amenés 10 filleuls ayant souscrits min 6 mois au club durant l'année en court, se verra offrir un total de 1 an gratuit. Ce bonus n'est pas cessible à une tierce personne. En cas d'impayé de contrat, les bonus de parrainage seront perdus. Le supplément de parrainage est ajouté une fois le contrat intégralement payé. Pour les clients mensualisés, le parrainage profite au parrain par des mois gratuits non prélevés en fonction du nombre de filleul.

8. Report : l'adhérent peut demander un report de **8 jours minimum à 365jrs maximum** dans les conditions suivantes :

accident, maladie ou grossesse, raison professionnelles avérés. Megafit Center doit alors être avisé dans un délai **maximum de 7 jrs par l'adhérent.** Il appartient ensuite au client de **transmettre un certificat médical d'inaptitude** sportive dans les plus brefs délais au centre de remise en forme. **Aucun report ne sera accordé pour raisons personnelles telles que vacances, perte d'envie... Les demandes de report transmises hors délai ne seront pas prises en compte.**

En cas de fermeture temporaire du club inférieure à une durée de 8 jours, l'abonnement n'est pas prolongé pour autant.

9. Droit et obligations : Chaque adhérent doit respecter :

- **les consignes de sécurités et d'hygiènes**
- **le règlement intérieur dont l'abonné reconnaît avoir prit connaissance**

MEGAFIT CENTER se réserve le droit de **résilier immédiatement** l'abonnement de tout adhérent dans les cas suivants :

- l'abonné ne respecte pas les instructions et les consignes de sécurité et d'hygiènes émanant des représentants du club et il ne respecte pas le règlement intérieur quand à l'utilisation des appareils et installations mis à disposition
- l'abonné se fait accompagner ou laisser entrer un individu non inscrit au club
- l'abonné présente une attitude violent ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs, et en cas de vols ou dégradations au club.

L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER **en cas de vol, acte de vandalisme** ou sinistre et notamment en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou d'utilisation inapproprié des appareils

L'adhérent certifie à MEGAFIT CENTER, avoir fait vérifier par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et certifie que son état de santé permet de pratiquer les activités sportives en générales proposés dans ce club. L'adhérent reconnaît qu'il ne peut pas mettre en cause la responsabilité de MEGAFIT CENTER en cas de sinistre lié à son état de santé. **L'adhérent s'engage à fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant de sa capacité à pratiquer une activité sportive en salle.** En cas de non production de ce document dans un **délai de 15 jrs**, MEGAFIT CENTER se décharge automatiquement de toute responsabilité. Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux et personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent. En cas d'accident l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48h à la Direction du club.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir un certificat médical et une autorisation parentale dès inscription au club.

MANDAT de prélèvement SEPA



+MFC+

Référence Unique du Mandat (RUM)

En signant ce formulaire de Mandat, vous autorisez MEGAFIT - MEGAFIT CENTER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions MEGAFIT - MEGAFIT CENTER. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués d'une astérisque ()*

CREANCIER

MEGAFIT - MEGAFIT CENTER

Nom du créancier

F R 9 0 Z Z Z 8 5 A B F F

Identifiant du créancier (ICS)

CLIENT DEBITEUR

Nom, Prénom *

Nom / Prénom ou raison sociale

Nom de jeune fille

Adresse

Numéro et nom de la rue

Code postal

Ville

IBAN

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Type de paiement

* Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel/unique

Signé à

* **Macheren**

Lieu

Date : JJ/MM/AAAA

Signature(s)

Veillez signer ici

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Tiers débiteur (si différent du débiteur lui-même)

Nom du tiers détenteur : si votre paiement concerne un accord passé en MEGAFIT - MEGAFIT CENTER et un tiers (par exemple si vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer son nom ici. Si vous payez pour votre compte, ne pas remplir

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification, tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avec votre relevé d'identité bancaire (RIB) :

Megafit Center
Rue de Forbach
RN3 Moulin-Neuf
57730 MACHEREN
France
Tél. 03 54 81 20 05

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

- REGLEMENT INTERIEUR -

En complément de la convention signée lors de la rédaction de votre contrat, l'utilisation de cette salle est régie par le présent règlement qui s'impose à tous, ainsi que les règles d'usage de la courtoisie, du respect de l'autre et de la sportivité. L'accès au club n'est pas possible au mineurs de moins de 16 ans sauf sur avis médicale express et dérogation parentale, avec présence systématique d'un adulte responsable. Les 16-18 ans ne peuvent accéder à la salle que sur dérogation du tuteur légal.

- tout adhérent se doit **obligatoirement de passer par le contrôle d'accès à chaque passage ou de s'en référer au personnel du club en cas de problème**
- il est **interdit** d'utiliser son contrôle d'accès pour faire entrer une autre personne dans la salle
- tout adhérent n'étant pas à jour de règlement se verra refuser l'accès à la salle
- **une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive est exigée et des chaussures de sport propres** (non portées à l'extérieur), sont obligatoire. Les cordons, ceintures ou écharpes et plus généralement tout vêtement ou objet susceptible d'être entraîné par le fonctionnement des appareils est interdit
- respecter les horaires d'ouverture de la salle : le club est ouvert du lundi au vendredi de **7h00 à 00h00, samedi/dimanche et jours fériés de 9h00 à 00h00 (dernière douche à 23h45)**. **Les horaires de fermeture peuvent cependant être portés à 2h00 durant certaines périodes de l'année, se référer dès lors aux modifications d'horaires affichés dans la salle**
- le club est équipé d'un système de vidéosurveillance, en adhérent au club, vous acceptez que des images puissent être utilisé pour raison de sécurité.
- L'espace enfants (salle de jeu) est exclusivement mis à disposition des membres du club, il est strictement **interdit** aux enfants de **circuler à l'extérieur** de cet espace, de jouer sur les machines de cardio ou musculation sous peine de se voir **refuser l'accès** à la salle ou d'être exclus.
- Il est possible de reporter les dates de contrat de 7 à 365 jours pour raison médical. L'avis du médecin doit être transmit au plus tard dans les 7 jours suivants la date de début de l'arrêt.

- SALLE DE CARDIO – MUSCULATION ET COURS COLLECTIFS -

- **une serviette est obligatoire sur les appareils de musculation, cardio-training, tapis de sol**
- **prévoir une tenue de sport et chaussures propres tirés du sac**
- **après utilisation, les appareils de cardio-training doivent être nettoyés** avec les produits mis à votre disposition
- les barres doivent être **déchargées et les haltères reposés** sur leur socle ; ne pas lâcher les poids brutalement au sol
- il est impératif de respecter les horaires de début des cours collectifs, l'accès se verra refusé en cas de non participation à l'échauffement de la séance
- en ce qui concerne les cours collectifs sur réservation, tout cours réservé se doit d'être préalablement annulé en cas d'empêchement. En cas d'absence injustifié répété, à la troisième annulation non prévenue, l'adhérent se verra refusé la réservation des prochains cours.
- Chaque personne est responsable du matériel utilisé, **veuillez après chaque cours remettre le matériel à sa place respective**
- le port du voile et bandana est autorisé sous condition que le visage soit identifiable et qu'aucun élément ne gêne la pratique sportive.
- Le port de casque de moto est interdit, de même que tout objet qui rendrait impossible l'identification de son porteur.
- Les casiers individuels sont équipés de serrure à **cadenas, à fournir par l'adhérent** ou éventuellement prêté en cas de séance d'essai
- les **casiers doivent impérativement être libéré après chaque séance** ; tout cadenas oublié à la fermeture du club sera détruit.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur de ses locaux
- **la direction se réserve le droit d'exclure sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude, les propos ou le comportement seraient contraires aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène et de sécurité et non conforme au règlement du club**

- BAR -

- vous avez la possibilité de déposer de l'argent sur votre compte « crédit bar » et de le débiter lors de chaque consommation en profitant du programme fidélité à partir de 10€ crédités (*voir conditions*).
- **Le club ne fait pas crédit**
- il est interdit de se servir seul dans les frigos ou derrière le comptoir
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du club y compris dans les vestiaires

CE REGLEMENT EST COLLECTIFS ET DANS L'INTERET GENERAL NE PEUT ETRE ADAPTE AUX CAS INDIVIDUELS !